



Communauté de
Communes du Clunisois

Budgets Primitifs 2022

Budget principal

Budget annexe « Zone de la Courbe »

Budget annexe « Zone de la Gare »

Communauté de Communes du Clunisois

Présenté en commission Finances – Mutualisation du 17 mars 2022
Conseil Communautaire du 4 avril 2022

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat **dans les 15 jours qui suivent son approbation**.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile**. Ce **principe d'annualité budgétaire** comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en **équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de **l'autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les documents budgétaires officiels sont particulièrement complexes. Dans un souci de lisibilité et afin de rendre la présentation des données financières accessibles à tous, il est proposé cette note de synthèse.

Le budget est préparé en amont au sein des services en étroite collaboration entre les coordinateurs, la directrice générale des services et les élus du bureau communautaire. Celui-ci est particulièrement étudié lors du « marathon budgétaire » où se succèdent chaque vice-présidents et coordinateurs en charge de chaque politique communautaire. Sont présents également le vice-président aux finances, le président ainsi que la directrice générale des services.

Chaque budget est travaillé par le prisme de la comptabilité analytique ce qui permet de retracer facilement les dépenses comme les recettes attendues et ainsi construire un budget global respectant le principe de sincérité budgétaire.

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL – Communauté de Communes du Clunisois	4
1. PRESENTATION DES GRANDS EQUILIBRES DU BP 2022	4
1.1. La reprise des résultats de l'exercice 2021 et des restes à réaliser	4
1.2. Les grands équilibres budgétaires 2022 : présentation synthétique du BP 2022 par section 6	
1.2.1. Section de fonctionnement	7
1.2.2. Section d'investissement	8
2. SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
2.1. Recettes de fonctionnement	9
2.1.1. La fiscalité locale	9
2.1.2. Les dotations, subventions et participations	11
2.1.3. Les produits des services, domaine et ventes diverses	12
2.1.4. Les atténuations de charges	12
2.1.5. Les autres produits de gestion courante	12
2.2. Dépenses de fonctionnement	13
2.2.1. Les charges à caractère général	13
2.2.2. Les dépenses de personnel	13
2.2.3. Les atténuations de produit	14
2.2.4. Les autres charges de gestion courante	14
2.2.4.1. La contribution au SIRTOM	14
2.2.4.2. Le pacte de solidarité et le contingent d'aide sociale	15
2.2.4.3. Les subventions	15
2.2.4.4. Les indemnités élus	16
2.2.5. Les charges financières	16
2.2.6. Les dépenses imprévues	17
2.2.7. Les charges exceptionnelles	17
2.2.8. Les dépenses d'ordre de fonctionnement	17
3. SECTION D'INVESTISSEMENT	18
3.1. Dépenses d'investissement	18
3.1.1. Subventions d'investissement reçues	18
3.1.2. Les dépenses d'équipement	18
3.1.3. Emprunts et dettes assimilés, remboursement de la dette	19
3.2. Recettes d'investissement	19
3.2.1. Les ressources d'autofinancement	19
3.2.2. Les subventions d'investissements - ressources externes	19

3.2.3.	Le recours à l'emprunt	20
3.2.4.	Dotations, fonds divers et réserves.....	20
4.	PRESENTATION DU BP 2022 PAR SERVICE	20
	BUDGETS ANNEXES – Communauté de Communes du Clunisois	21
1.	BP 2022 – ZONE DE LA COURBE – Salornay sur Guye	21
2.	BP 2022 – ZONE DE LA GARE – Cluny	21

BUDGET PRINCIPAL – Communauté de Communes du Clunisois

1. PRESENTATION DES GRANDS EQUILIBRES DU BP 2022

Le budget primitif (BP) d'une collectivité doit être présenté à l'équilibre (les dépenses égalent les recettes) dans chacune de ses sections (fonctionnement et investissement). Ce budget primitif 2022 étant présenté après le vote du compte administratif 2021, il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser (reports de crédits, en dépenses comme en recettes) en section d'investissement.

1.1. La reprise des résultats de l'exercice 2021 et des restes à réaliser

L'exercice 2021 a été clôturé avec un excédent de 1 445 434.13€ composé :

- Du résultat de la section de fonctionnement : 1 374 716.66€
- Du résultat de la section d'investissement : 104 044.76€

	Investissement	Fonctionnement	Total
1 Recettes exercice N	1 375 678,36 €	10 024 104,25 €	11 399 782,61 €
2 Dépenses exercice N	610 404,38 €	9 262 644,67 €	9 873 049,05 €
I Résultat de l'exercice (1-2)	765 273,98 €	761 459,58 €	1 526 733,56 €
II Résultat antérieur	-661 229,22 €	613 257,08 €	-47 972,14 €
A Solde d'exécution (I + II)	104 044,76 €	1 374 716,66 €	1 478 761,42 €
3 Restes à réaliser Recettes N	108 270,60 €	0,00 €	108 270,60 €
4 Restes à réaliser Dépenses N	141 597,89 €	0,00 €	141 597,89 €
B Solde des restes à réaliser (3 + 4)	-33 327,29 €	0,00 €	-33 327,29 €
Résultat d'ensemble (A + B)	70 717,47 €	1 374 716,66 €	1 445 434,13 €

Le compte administratif fait également état de restes à réaliser (RAR) en section d'investissement :

- 108 270.60€ en recettes
- 141 597.89€ en dépenses

Soit un solde net de restes à réaliser de -33 327.29€

SERVICE	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR 2021
1.3.1.4	Soutien aux entreprises – Subvention FRT de la région	24 982,00
2.3.2.2	Charte forestière – subvention du département pour les balades vertes	6 400,00
2.3.2.8	Vélo et territoire – subvention de l'ADEME	20 296,60
2.4.1	Piscine la guiche – subvention de l'ADEME pour l'installation de la géothermie	36 592,00
9.2	Véhicules – subvention de la CAF pour l'achat d'un véhicule	20 000,00
TOTAL DES RAR EN RECETTES 2021		108 270,60

SERVICE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR 2021
	Dépenses d'équipements	77 704,39
5	Pacte de solidarité	54 852,00
1.3.1.4	Soutien aux entreprises - Fonds régional des territoires	9 041,50
TOTAL DES RAR EN DEPENSES 2021		141 597,89

L'ensemble de ces éléments sont à reprendre au budget primitif 2022 de la manière suivante :

- Les restes à réaliser de l'exercice 2021 sont repris en section d'investissement en dépenses et en recettes,
- Le résultat d'investissement 2021 est repris dans sa section. Etant excédentaire, il constitue une recette d'investissement à inscrire au budget 2022 (chap. 001)
- Le résultat de fonctionnement 2021 est repris dans sa section, il constitue une recette de fonctionnement à inscrire au budget 2022 (chap. 002)

1.2. Les grands équilibres budgétaires 2022 : présentation synthétique du BP 2022 par section

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 889 927,18
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	1 374 716,66
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	11 889 927,18
		10 515 210,52
		11 889 927,18
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 853 156,50
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	141 597,89
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	104 044,76
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 994 754,39
		108 270,60
		1 994 754,39
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	13 884 681,57
		13 884 681,57

1.2.1. Section de fonctionnement

ARTICLE	DESIGNATION	BP 2022
011	Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 919 456,00
012	Chapitre 012 - Charges de personnel	2 877 583,18
014	Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 508 753,00
022	Chapitre 022 - Dépenses imprévues	62 268,00
023	<i>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</i>	754 300,00
042	<i>Chapitre 042 - Dotations aux amortissements</i>	654 265,00
65	Chapitre 65 - Charges de gestion courante	3 070 155,00
66	Chapitre 66 - Charges financières	33 147,00
67	Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	10 000,00
D	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	11 889 927,18

ARTICLE	DESIGNATION	BP 2022
002	Chapitre 002 - Excédent reporté	1 374 716,66
013	Chapitre 013 - Atténuations de charges	101 685,00
042	<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	0,00
70	Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	705 098,69
73	Chapitre 73 - Impôts et taxes	7 027 795,00
74	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	2 647 938,00
75	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	31 787,50
77	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	906,33
R	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	11 889 927,18

1.2.2. Section d'investissement

ARTICLE	DESIGNATION	R.A.R 2021	BP 2022	TOTAL RAR 2021 + BP 2022
041D	Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00	161 715,00	161 715,00
13	Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	0,00	54 300,00	54 300,00
16	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	118 760,00	118 760,00
20	Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	19 680,00	281 931,00	301 611,00
204	Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	63 893,50	415 148,00	479 041,50
21	Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	45 717,80	577 002,50	622 720,30
23	Chapitre 23 - Immobilisations en cours	12 306,59	244 300,00	256 606,59
D	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	141 597,89	1 853 156,50	1 994 754,39

ARTICLE	DESIGNATION	R.A.R 2021	BP 2022	TOTAL RAR 2021 + BP 2022
001R	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	0,00	104 044,76	104 044,76
021R	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	754 300,00	754 300,00
040R	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	654 265,00	654 265,00
041R	Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00	161 715,00	161 715,00
10	Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	20 111,03	20 111,03
13	Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	108 270,60	192 048,00	300 318,60
16	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
27	Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
R	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	108 270,60	1 886 483,79	1 994 754,39

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2022 est équilibrée à hauteur de 11 889 927.18€.

Les recettes de fonctionnement étant supérieures aux dépenses, un virement de la différence, 754 300€ est effectué vers la section d'investissement (chapitre 23).

2.1. Recettes de fonctionnement

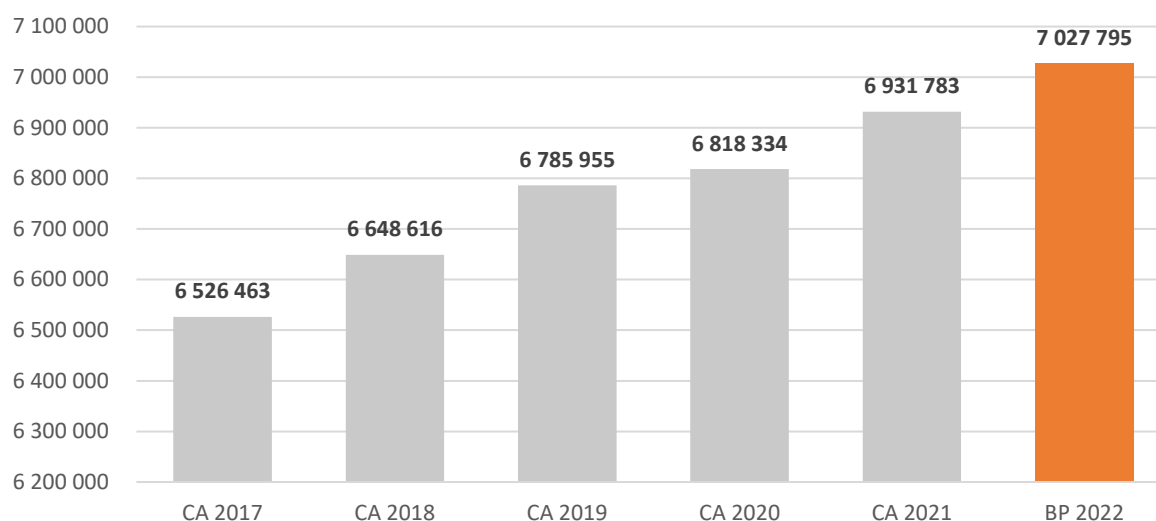
Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2022 sont de 11 889 927.18€ dont 1 374 716.66€ de reprise de l'excédent de fonctionnement 2021. Soit 10 409 642.52€ de recettes sans l'excédent reporté.

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	88 420,00	116 281,00	91 405,00	101 685,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	468 812,00	603 160,30	578 269,00	705 098,69
73	Impôts et taxes	6 852 391,00	6 776 363,00	6 847 764,00	7 027 795,00
74	Dotations, subventions et participations	2 404 057,02	2 151 719,02	2 599 826,24	2 647 938,00
75	Autres produits de gestion courante	46 400,00	31 803,00	33 060,00	31 787,50
77	Produits exceptionnels	-	1 000,00	-	906,33
002	Excédent de fonctionnement reporté	592 635,13	877 300,11	613 257,08	1 374 716,66
	RECETTES REELLES	10 452 715,15	10 557 626,43	10 763 581,32	11 889 927,18
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	229 998,00	-	-	-
	RECETTES D'ORDRE	229 998,00	-	-	-
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 682 713,15	10 557 626,43	10 763 581,32	11 889 927,18

2.1.1. La fiscalité locale

Les EPCI à FPU perçoivent la taxe d'habitation sur les locaux autres que ceux affectés à l'habitation principale, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), pour lesquelles ils votent des taux additionnels à ceux votés par leurs communes membres. Le produit de la taxe d'habitation afférente à l'habitation principale est depuis 2021 perçu par l'Etat. Le reversement via la fraction de TVA nationale vient compenser la perte de recettes.

Impôts et Taxes



En matière de fiscalité, la collectivité propose de maintenir les taux de fiscalité en 2022 pour les 4 impôts ci-dessous. La taxe d'habitation étant figée, il n'y a pas lieu de délibérer pour celle-ci.

TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018	TAUX 2019	TAUX 2020	TAUX 2021	TAUX PREVISIONNEL 2022
Taxe d'Habitation (TH) - Taux figé	13,92	13,92	13,92	13,92	13,92	13,92
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	13,90	13,90	13,90	13,90	13,90	13,90
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	26,13	26,13	26,13	26,13	26,13	26,13
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	11,85	11,55	11,10	10,60	10,60	10,60

Les produits attendus se répartissent comme suit :

Article	Désignation	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
73111	Impôts directs locaux (TH ; FB ; FNB ; CFE) et FNGIR	4 249 477,00	4 338 629,00	2 103 478,00	2 163 975,00
7382	Fraction de TVA - Compensation TH	-	-	2 203 756,00	2 267 476,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	476 503,00	511 291,00	518 318,00	500 129,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	100 631,00	100 933,00	102 017,00	102 017,00
73114	Imposition forfaitaire sur entreprises de réseau	102 709,00	106 983,00	125 601,00	127 489,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	10 898,00	13 165,00	105 034,00	14 708,00
73211	Attribution de compensation	6 591,00	6 591,00	7 000,00	5 597,00
73223	Fds de péréquation des ress com et intercom	184 639,00	186 238,00	196 707,00	196 707,00
7323	Revers. prélèv de l'Etat sur le prod brut des jeux	-	-	14 684,10	7 384,00
	TOTAL IMPOTS	5 131 448,00	5 263 830,00	5 376 595,10	5 385 482,00
7331	Taxe d'enlèv. des ordures ménagères et assimilés	1 521 502,00	1 485 927,00	1 504 376,00	1 552 313,00
7362	Taxes de séjour	133 005,48	68 577,49	50 812,08	90 000,00
	TOTAL TAXES	1 654 507,48	1 554 504,49	1 555 188,08	1 642 313,00
73	TOTAL	6 785 955,48	6 818 334,49	6 931 783,18	7 027 795,00

Suite à la réception de l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité locale envoyées par l'Etat le 14/03/2022, il est prévu au BP 2022 les recettes suivantes :

TAXES	TAUX 2022	Bases prévisionnelles 2022	Produit attendu 2022
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	4,44	14 808 000	657 475
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	13,90	2 094 000	291 066
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	26,13	2 085 000	544 811
TOTAL			1 493 352

Soit un total de 1 493 352€ de produit attendu des taxes à taux votés. Montant auquel on peut ajouter le produit attendu de la taxe d'habitation (hors résidences principales et locaux vacants) soit 670 623€.

Il est donc prévu au compte 73111 un montant total de 2 163 975€.

Les autres recettes attendues se décomposent comme ci-dessus dans le tableau de répartition.

Un total de 5 385 482€ est prévu.

Une grande partie des recettes de fiscalité de la communauté de communes sera directement reversée à l'Etat via le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) 1 209 260€ et aux communes via les attributions de compensation 1 295 800€.

2.1.2. Les dotations, subventions et participations

Il est prévu au BP 2022, 2 647 938€ de dotations, participations et subventions. Ce chapitre se décline en deux grandes parties, les dotations de l'Etat versées à la collectivité, estimées à 1 089 742€ et les subventions de fonctionnement des services via les différents financeurs, estimées à 1 558 196€.

ARTICLE	DOTATIONS	CA 2021	BP 2022
74124	Dotation d'intercommunalité	382 678 €	382 678 €
74126	Dotation de compensation	278 126 €	278 126 €
TOTAL DGF		660 804 €	660 804 €
748313	Dotation de compensation de la réforme de la TP	152 764 €	152 764 €
74833	Etat-Compens.au titre contrib.écon.territ.CVAE&CFE	27 788 €	27 418 €
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	109 580 €	248 756€
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	- €	- €
748388	Autres	125 530 €	- €
TOTAL COMPENSATION		415 662 €	428 938 €
TOTAL GENERAL DES DOTATIONS ET COMPENSATIONS		1 076 466 €	1 089 742 €

En l'absence de notification à ce jour concernant la DGF, il est proposé de reconduire les montants perçus en 2021 soit 660 804€.

Les autres compensations ont été notifiées, on peut prévoir 428 938€ de recettes à ce titre.

2.1.3. Les produits des services, domaine et ventes diverses

Ce chapitre regroupe les recettes liées aux régies des différents services, aux recettes liées à la redevance spéciale incitative et les recettes liées aux services mutualisés et personnels mis à disposition.

A la marge, on y retrouve également, les demandes de provisions pour travaux pour la laiterie Bernard ainsi que le remboursement des fluides pour l'occupation des bâtiments communautaires.

En 2022, les recettes liées à la RSI, sont estimées à 217 000 € pour les entreprises et 33 500€ pour les communes soit un total de 250 460€.

Après deux années compliquées liées à la crise sanitaire, il est prévu un retour au fonctionnement « normal » des services, tout en gardant une certaine prudence.

Le montant total prévu au BP 2022, pour les produits des services s'élèvent à 705 098.69€.

2.1.4. Les atténuations de charges

Ce chapitre comporte les recettes liées aux remboursements sur rémunérations du personnel (arrêt maladie ; décharges syndicales ; ticket mobilité), les remboursements sur les charges de sécurité sociale et prévoyance ainsi que la compensation du supplément familial. Ces recettes sont en lien direct avec le chapitre 012, charges de personnel.

Sont inscrites en 2022, les recettes d'ores et déjà connues en début d'année soit 101 685€.

2.1.5. Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre regroupe les loyers demandés pour l'occupation ou la gestion des infrastructures de la collectivité. Location du laboratoire de transformation alimentaire ; location de la laiterie Bernard ; location du quai de la gare ; locations des espaces coworking.

Dans la continuité de 2021, il est prévu à ce chapitre 31 787.50€ de recettes.

2.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2022 sont de 11 784 359.18€ dont :

- 10 481 362.18€ de dépenses réelles
- 1 408 565.00€ de dépenses d'ordres dont 754 300 € virés en section d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	1 628 749,75	1 565 004,60	1 847 578,05	1 919 456,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 328 190,00	2 463 542,00	2 545 194,00	2 877 583,18
014	Atténuations de produits	2 492 000,00	2 491 960,00	2 523 610,00	2 508 753,00
65	Autres charges de gestion courante	3 108 847,00	3 016 081,23	2 808 440,00	3 070 155,00
66	Charges financières	134 804,00	32 293,60	34 375,00	33 147,00
67	Charges exceptionnelles	9 550,00	7 800,00	6 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues	53 638,32	56 864,00	12 000,00	62 268,00
	DEPENSES REELLES	9 755 779,07	9 633 545,43	9 777 197,05	10 481 362,18
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	588 375,00	724 083,00	439 324,27	654 265,00
023	Virement à la section d'investissement	338 559,08	199 998,00	547 060,00	754 300,00
	DEPENSES D'ORDRE	926 934,08	924 081,00	986 384,27	1 408 565,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 682 713,15	10 557 626,43	10 763 581,32	11 889 927,18

2.2.1. Les charges à caractère général

Ce chapitre regroupe les dépenses de fonctionnement courant. Il englobe les comptes 60 (achats de fournitures, matières, fluide), 61 et 62 (études, prestations de services) et 63 (impôts et taxes). Ces dépenses correspondent aux dépenses récurrentes ainsi qu'aux activités des services intercommunaux, hors frais de personnel.

Il est prévu au BP2022, 1 919 456€ de dépenses. Sont pris en compte la hausse des prix de l'énergie et du carburant ; le fonctionnement normal des services de la collectivité ainsi que plusieurs études prévues et budgétées pour 275 508€. Pour celles-ci des financements sont prévus.

2.2.2. Les dépenses de personnel

Le chapitre des charges de personnel et frais assimilés comprend les rémunérations, les charges sociales, les prestations familiales, versées à l'ensemble du personnel communautaire ; les frais de déplacements/mission (23 220€) ; les contrats d'assurances statutaires (107k€) ; les cotisations au centre de gestion de Saône et Loire (17 280€) ainsi que les coûts liés aux expertises médicales (1 000€).

Les crédits inscrits au BP2022 à hauteur de 2 877 853.18€ viennent conforter les besoins pour le bon fonctionnement des services ainsi que les actions et embauches qui ont débuté en 2021. Sont inclus, la prime inflation versée aux agents en février 2022, le CIA (instauré en 2021). De plus, il est question de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires pour l'été, dans l'attente des mesures gouvernementales, la collectivité suivra particulièrement cette possible évolution et sera peut-être amenée à réévaluer les montants inscrits.

Comme vu dans le rapport d'orientation budgétaires les charges de personnel peuvent se répartir comme suit :

-	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Personnel permanent	2 126 890	2 192 398	2 077 510	2 206 897
Personnel temporaire (chargé de mission)	185 100	228 476	421 833	573 286
Personnel mutualisé	15 500	43 650	51 250	97 400
Coût total de personnel	2 327 490	2 464 524	2 550 593	2 877 583

2.2.3. Les atténuations de produit

Ce chapitre concerne les dépenses liées aux reversements de fiscalité à l'Etat via le FNGIR et aux reversements via les attributions de compensation aux communes membres de l'EPCI.

Il est prévu au BP 2022 de reverser 1 209 260€ à l'Etat via le FNGIR, montant fixe depuis 2018 et 1 295 800€ aux communes via les attributions de compensation.

Il est aussi prévu de reverser la moitié de ce que l'EPCI reçoit au titre de la fiscalité sur les paris hippique à la ville de Cluny soit 3 693€.

Le total des reversements s'élève à 2 508 753€ pour le BP2022.

2.2.4. Les autres charges de gestion courante

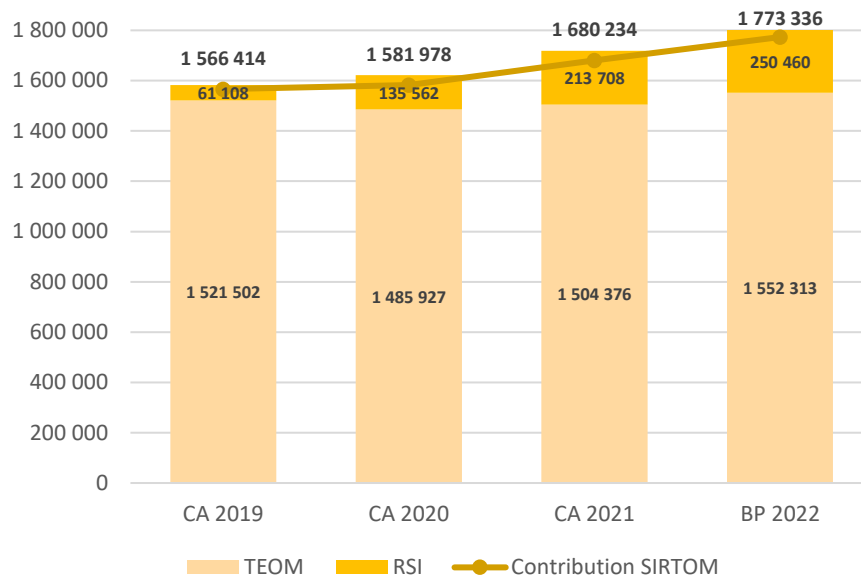
Ce chapitre regroupe les contributions au SIRTOM et à l'office de tourisme, les subventions de fonctionnement versées y compris les fonds de concours de fonctionnement destinés aux communes via le pacte de solidarité, l'aide sociale qui est reversée aux communes ainsi que les indemnités des élus.

2.2.4.1. La contribution au SIRTOM

Chaque année, le SIRTOM délibère pour déterminer les participations demandées aux deux collectivités.

En 2022, la demande de participation serait de 1 763 349€ pour la collecte des déchets. De plus, afin de participer à la mise en place de la Redevance Spéciale Incitative (RSI), la collectivité s'est engagée, pour la période 2019-2024, à verser chaque année 9 987€ afin d'équiper les camions en conséquence.

Le montant des versements pour l'année 2022 s'élève à 1 773 336€, soit une augmentation de 93 102€ par rapport à 2021.



Tout en maintenant le taux à 10.60% en 2022, les recettes cumulées de la TEOM et de la RSI devraient venir couvrir intégralement le montant de participation demandé par le SIRTOM.

2.2.4.2. Le pacte de solidarité et le contingent d'aide sociale

Chaque année la CCC reverse à ses communes membres le montant du contingent d'aide sociale. A ce titre, il est prévu au BP2022 que CCC reverse 425 236.07€ à ses communes membres.

De plus, il est provisionné au BP 2022, 416 585€ pour les demandes de pacte en fonctionnement.

2.2.4.3. Les subventions

Chaque année la collectivité délibère pour l'attribution de ses subventions. Le montant total inscrit au BP2022 s'élève à 360 944€, dont 274 000€ destinés à l'Office de Tourisme pour son fonctionnement.

Il est prévu également :

- 6 744€ aux entreprises via le fond régional des territoires, montant qui correspond à la fin des versements de cette aide
- 28 700€ aux particuliers dans le cadre de la subvention « Habiter mieux » du service PIG-Habitat

Les subventions aux associations et autres organismes se répartissent comme suit :

ENFANCE JEUNESSE	
LE PAS (Anciennement Vie et Liberté)	1 800,00 €
CLSH ASSOCIATIF DU CLUNISOIS	Part fixe 2 300 €
	Part variable : 5 € par jour par enfant du territoire
FRGS - BUS MARGUERITE	7 500,00 €
MAM LA CLE DES CONTES	1 500,00 €
MAM DE BUFFIERES	1 500,00 €
SECURITE	
SIVU OUEST CLUNISOIS	1 600,00 €
CPI Blanot	800,00 €
CPI Cortambert	800,00 €
CPI St André le Désert	800,00 €
AJSP du Clunisois	1 400,00 €
AJSP de Joncy	1 000,00 €
Souvenir Français	300,00 €
ECONOMIE - EMPLOI	
AILE - Plateforme mobilité	2 700,00 €
Le Pont	3 000,00 €
CD 71 - FSL	4 870,25 €
SOCIAL – SENIORS - TAD	
ETAP	6 700,00 €
CLUB DE L'AMITIE DE BUFFIERES	500,00 €
ENTRAIDE DES TROIS CANTONS	500,00 €
ATELIER PLURIEL	1 000,00 €
ENVIRONNEMENT - ANIMAUX	
CHATS DU CŒUR	900,00 €
TOURISME	
FEDERATION SITES CLUNISIENS	5 000,00 €
OFFICE DU TOURISME	274 000,00 €
Maison du terroir de Genouilly	1 500,00 €
FRGS	8 500,00 €

2.2.4.4. Les indemnités élus

Votées en début de mandat, les indemnités des élus du bureau communautaire sont estimées à 78 050€ en 2022, toutes charges comprises. Ce montant reste bien en dessous de l'enveloppe totale maximale fixée à 147 924.77€.

2.2.5. Les charges financières

Ces dépenses sont directement liées au paiement des intérêts de la dette des emprunts contractés par la collectivité ainsi que des intérêts des lignes de trésorerie.

En 2022, il convient d'inscrire 33 147€, dépenses prévues par les emprunts déjà contractés les années précédentes.

2.2.6. Les dépenses imprévues

L'assemblée délibérante peut prévoir, tant en fonctionnement qu'en section d'investissement, un crédit pour les dépenses imprévues. Celui-ci ne peut excéder 7.5% des dépenses réelles prévisionnelles.

Pour le BP 2022, 62 268€ sont inscrits à ce chapitre. Une partie de ces dépenses pourraient être consacrée au soutien des personnes qui doivent quitter l'Ukraine et qui arrivent en Clunisois.

2.2.7. Les charges exceptionnelles

A la marge, les charges exceptionnelles correspondent presque intégralement à des mandats annulatifs (titres à annuler sur les exercices antérieurs). Dans un souci de prudence, il est inscrit à ce chapitre 10 000€ de dépenses.

2.2.8. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Les dépenses de ce chapitre varient en fonction des immobilisations incorporelles et corporelles. Il peut y avoir des écarts importants d'une année sur l'autre, ceux-ci s'impliquent par les montants de fonds de concours en investissement versés aux communes et amortissable sur un an.

En 2022, il convient d'inscrire 416 585€ en prévision pour le pacte de solidarité et 237 680€ pour l'amortissement des investissements passés. Soit un total de 654 265€.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du Budget Primitif 2022 est équilibrée à hauteur de 1 994 754.39€.

3.1. Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
13	Subventions d'investissement reçues	-	-	-	54 300,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 372 654,97	513 258,80	118 050,00	118 760,00
20	Immobilisations incorporelles	231 786,00	86 237,12	59 160,60	301 611,00
204	Subventions d'équipement versées	516 879,59	650 321,00	446 272,00	479 041,50
21	Immobilisations corporelles	298 444,84	268 199,18	480 784,80	622 720,30
23	Immobilisations en cours	1 220 372,98	1 307 222,60	420 558,00	256 606,59
26	Participations et créances ratt. à des particip.	16 000,00	1 000,00	-	-
	DEPENSES REELLES	4 656 138,38	2 826 238,70	1 524 825,40	1 833 039,39
001	Déficit d'investissement reporté	-	-	661 229,22	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	229 998,00	-	-	-
041	Opérations patrimoniales	1 521 960,00	180 785,00	161 715,00	161 715,00
	DEPENSES D'ORDRE	1 751 958,00	180 785,00	822 944,22	161 715,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 408 096,38	3 007 023,70	2 347 769,62	1 994 754,39

3.1.1. Subventions d'investissement reçues

Les dépenses inscrites au chapitre des subventions d'investissement reçues correspondent à des régularisations de versement de subvention (chapitre 13 – recettes d'investissement).

En 2015, la collectivité a signé une convention financière TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Cette convention actait le financement de 4 actions. A ce titre, en 2015, un acompte global de 40% avait été versé à la CCC soit 200k€.

La convention financière arrivant à terme et l'action 3, « Création d'une unité de séchage de plaquettes forestières – Méthanisation » ayant été abandonnée, il convient de procéder au remboursement du montant de l'acompte fléché sur cette action en 2015, soit 54 300€.

3.1.2. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (études avant travaux, licences...), à des immobilisations corporelles (travaux neufs, réhabilitation, acquisition de matériel...) ainsi que les subventions versées à des tiers pour réaliser des investissements.

Les principaux projets pour 2022 se déclinent comme suit (chapitres 20,21,23) :

- Extension de l'Office de Tourisme : 300k€
- Rénovation du Boulodrome : 140k€
- Mobilité, véhicules et jalonnement cyclables : 121k€
- Aménagement de l'espace « Entreprise à But d'Emploi » à Salornay et matériel : 80k€
- Atelier réparation vélo au Quai de la Gare (achat + réhabilitation) : 75k€
- Projet maison du geste à Bergesserin : 50k€

- Economie circulaire et épicerie solidaire : 60k€
- Chemins de randonnées : 28k€
- Aménagement confort d'été au Quai de la Gare : 26k€
- Aménagement siège de la CCC : 25k€

Au chapitre 204 :

- Pacte de solidarité : 450k€
- Immobilier d'entreprise : 20k€
- Fin des versements en soutien aux entreprises : 9 041.50€

3.1.3. Emprunts et dettes assimilés, remboursement de la dette

Ce chapitre concerne le remboursement du capital des emprunts, le montant s'élève en 2022 à 118 760€.

3.2. Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	77 316,00	61 000,00	345 663,95	20 111,03
13	Subventions d'investissement reçues	1 307 660,75	1 662 553,16	854 006,40	300 318,60
16	Emprunts et dettes assimilés	400 000,00	60 000,00	-	-
27	Autres immobilisations financières	1 521 960,00	-	-	-
001	Excédent d'investissement reporté	691 704,58	118 604,54	-	104 044,76
	RECETTES REELLES	3 998 641,33	1 902 157,70	1 199 670,35	424 474,39
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>338 559,08</i>	<i>199 998,00</i>	<i>547 060,00</i>	<i>754 300,00</i>
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>588 375,00</i>	<i>724 083,00</i>	<i>439 324,27</i>	<i>654 265,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>1 521 960,00</i>	<i>180 785,00</i>	<i>161 715,00</i>	<i>161 715,00</i>
	RECETTES D'ORDRE	2 448 894,08	1 104 866,00	1 148 099,27	1 570 280,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 447 535,41	3 007 023,70	2 347 769,62	1 994 754,39

3.2.1. Les ressources d'autofinancement

L'autofinancement peut être définie comme la capacité de la collectivité à financer ses investissements au moyen de ses propres ressources financières (hors ressources externes), c'est-à-dire sur son cycle de fonctionnement. Il s'agit donc des ressources de fonctionnement excédentaires pouvant être affecté à l'investissement. Il est prévu au BP 2022, 754 300€.

3.2.2. Les subventions d'investissements - ressources externes

Le montant des subventions d'investissements à recevoir est estimé à 300 318.60€ pour le BP2022, dont 111 770.60€ de restes à réaliser (solde de subvention à percevoir).

Concernant la construction du laboratoire de transformation alimentaire, une subvention européenne est attendue (LEADER), 111 000€ sont budgétés à ce titre. De plus, des demandes de DETR/DSIL ont été déposées pour le financement de l'équipement France-Services à Salornay sur Guye, la

réhabilitation du local « vélo » au quai de la gare ainsi que le financement des balades vertes en lien avec l'Office de Tourisme.

D'autres demandes de financement sont en cours, l'objectif de la collectivité étant de pouvoir financer l'ensemble de ses projets d'investissement entre 60% et 80% via des ressources externes.

3.2.3. Le recours à l'emprunt

Le BP 2022 ne prévoit pas de recourir à l'emprunt. Cependant, la collectivité ne se l'interdit pas pour cette année. En effet, les taux restent relativement bas et il pourrait être intéressant d'emprunter cette année pour les grands projets d'investissement du mandat. Un travail est en cours afin d'évaluer les besoins jusqu'en 2026.

3.2.4. Dotations, fonds divers et réserves

Le montant de 20 111.03€ inscrit au chapitre 10 correspond au montant du FCTVA attendu correspondant à 16.404% des dépenses éligibles prévues au BP 2022 en investissement.

4. PRESENTATION DU BP 2022 PAR SERVICE

Depuis 2014, la collectivité a mis en place une comptabilité analytique permettant ainsi d'agréger les dépenses et les recettes d'un même service. Celle-ci est modifiée et affinée au fil des exercices en fonction des nouvelles compétences exercées et des nouveaux services.

Le budget primitif 2022 est présenté dans cette annexe par services, reprenant les dépenses et recettes ainsi que le reste à charge.

BUDGETS ANNEXES – Communauté de Communes du Clunisois

- 1. BP 2022 – ZONE DE LA COURBE – Salornay sur Guye**
- 2. BP 2022 – ZONE DE LA GARE – Cluny**

En cours de finalisation avec le trésorier ces budgets seront présentés dans la continuité des années précédentes. A noter :

- *Zone de la Courbe : 8 980m² restent à vendre à 10,50€TTC/m²*
- *Zone de la Gare : 3 020m² restent à vendre à 15€TTC/m²*